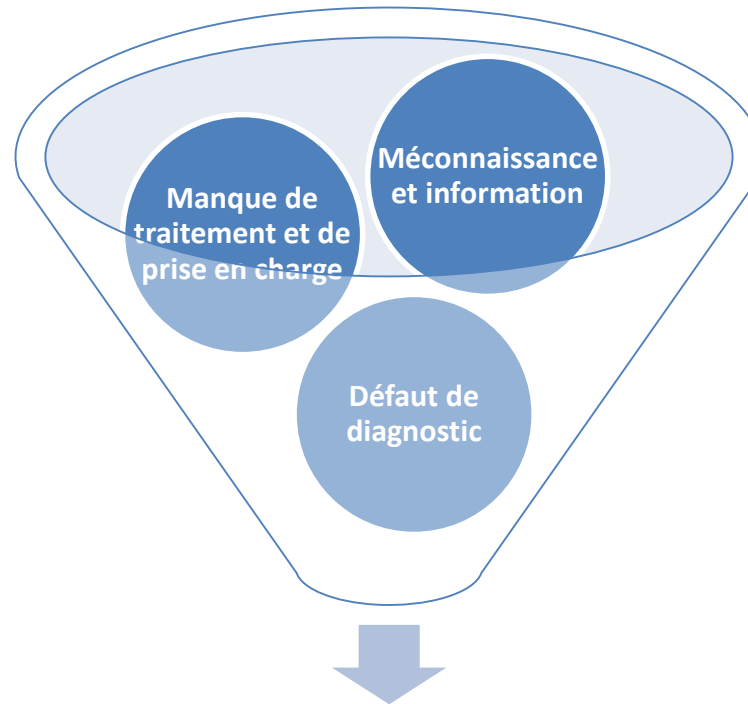


Un traitement innovant : l'entraînement olfactif

Objectifs:

- Evaluer l'efficacité d'un entraînement olfactif avec une composante de flairage (principal)**
- Evaluation subjective de la prise en charge des troubles olfactifs
- Evaluation de l'amélioration de la qualité de vie
- Evaluation de l'observance
- Evaluation prospective d'une prise en charge basée sur le modèle kinésithérapique**

Un défaut de prise en charge



Errance thérapeutique

Entraînement olfactif adapté à une prise en charge kinésithérapique

- Incluant un paramètre de flaire contrôlé afin de maximiser la répartition des molécules odorantes
- 12 semaines avec suivi hebdomadaire
- Evaluation 0-(6)-12
- Détection-discrimination-intensité-identification
- Evaluation observance/qualité de vie

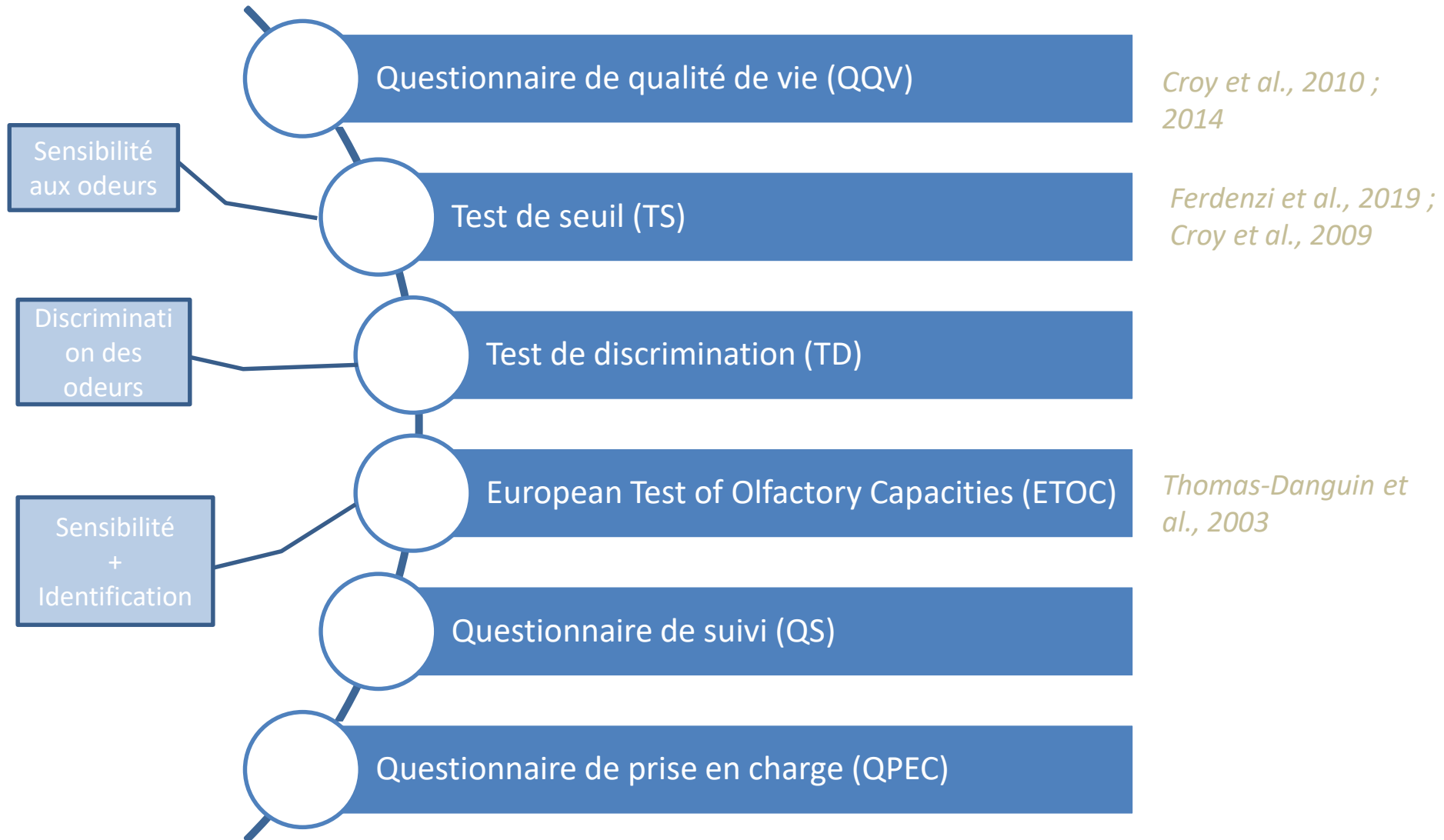
Le sniff

- Participe, est nécessaire et suffisant à la création d'un percept olfactif *Sobel et al., 1998*
- Réception des molécules odorantes dépendant du flux nasal et de la vitesse d'absorption des molécules par la muqueuse nasale *Mirza et al., 1997*
- Son intensité varie et est modulée pendant la création du percept olfactif selon la qualité de l'odeur *Sobel et al., 2001*

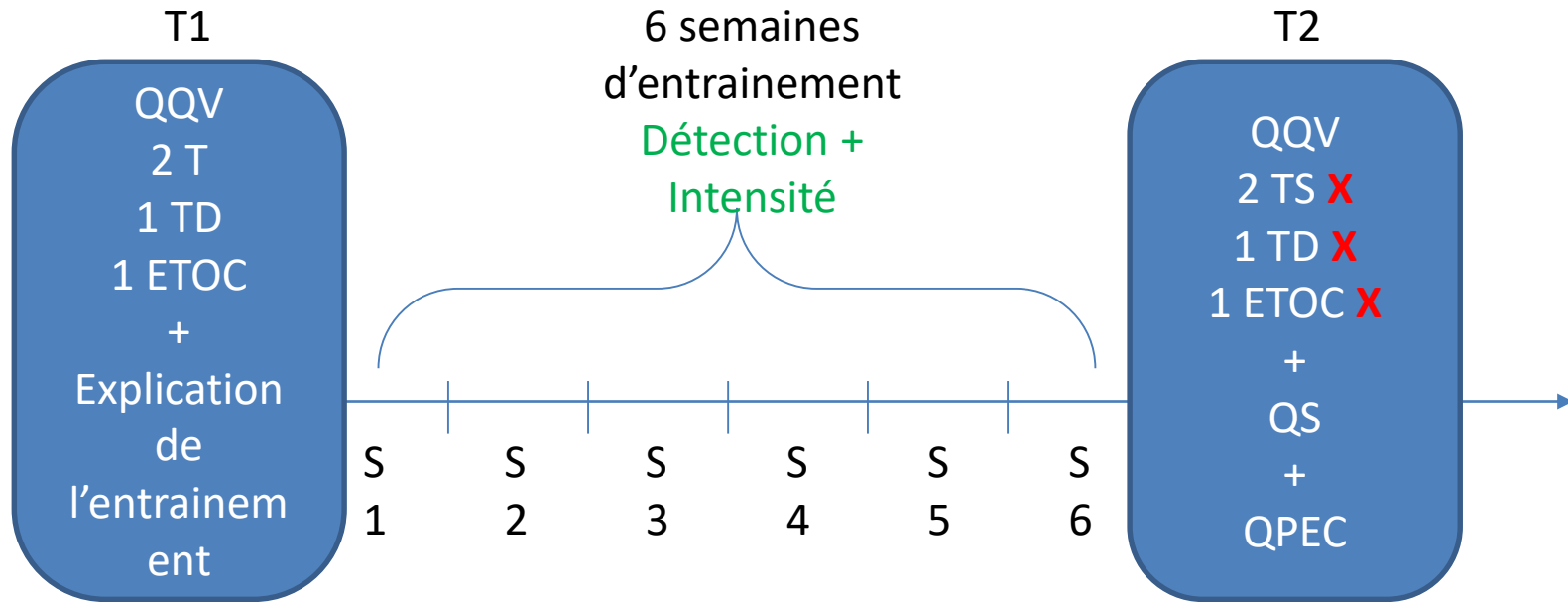
Entraînement olfactif

- Manesse et al. 2018
 - **12** semaines
 - **7** odeurs
 - **3** Flacons en verre de **15** ml numérotés
 - **2** seuils (PEA, HMHA), 1 discrimination (CRNL), 1 ETOC 16 (CRNL) : T0 (avant entraînement), T1 (6 semaines) et T2 (12 semaines)
 - Questionnaires : Qualité de Vie (15 items) + Interactions sociales
-
- Sujets diagnostiqués avec perte olfactive par un O.R.L.
 - Sujets volontaires pour suivre un entraînement olfactif quotidien pendant 12 semaines.
 - N = 30 participants
 - **Recrutement prioritaire sur le site de l'Hopital de VilleFranche (clinique du Nord-Ouest), sous la supervision du docteur Djaber Bellil.**

Méthode : Tests et questionnaires



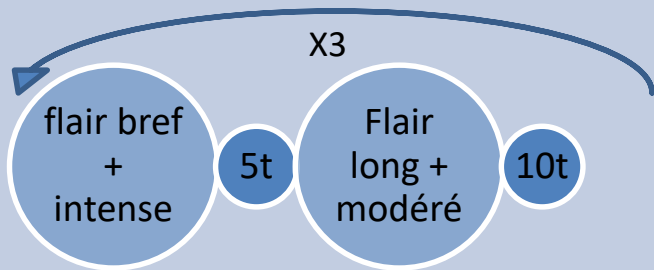
Méthode : Procédure



Protocole G1

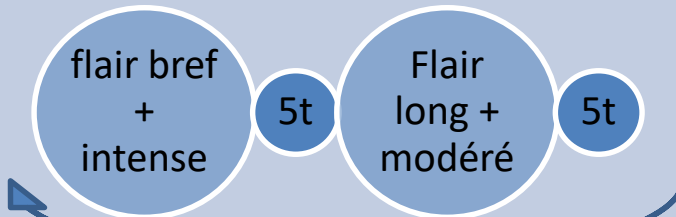
1) Détection

→ chaque flacon



2) Intensité

→ flacon odorant



Protocole G2

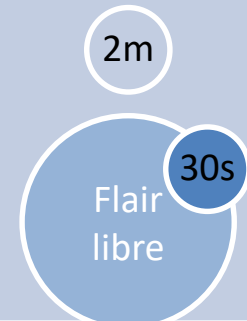
1) Détection

→ chaque flacon



2) Intensité

→ flacon odorant



30s

Entrainement olfactif_fiche présentation

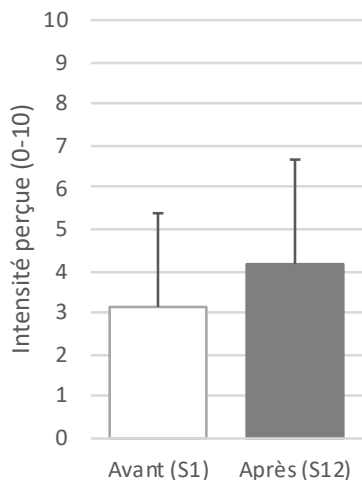
- 1 – Prenez les 3 flacons comportant le numéro du jour (voir calendrier fourni)
- 2 – Ouvrez le premier flacon, pris au hasard parmi les 3.
- 3 - Tenez le flacon au niveau de votre nez, entre les 2 narines, à environ un centimètre.
- 4 – Effectuez un sniff bref et intense sur un temps, puis 5 temps plus tard, effectuez un autre sniff modéré de 2 temps comme appris lors de la consultation. Répétez cette procédure 3 fois avec 10 temps d'intervalle de repos. (Pensez à fermer les flacons lors des temps de pause)
- 5 – Passez au deuxième flacon, puis au troisième. Il est important pour l'entraînement de bien réaliser ces exercices même si l'on ne sent rien dans le flacon !
- 6 –Une fois après avoir senti les 3 flacons : choisissez le flacon dans lequel vous pensez avoir senti quelque chose. Refermez-le et retournez-le :
 - S'il s'agit du flacon avec une vignette, vous avez trouvé le bon flacon, cochez « juste » dans la partie détection du tableau de suivi.
 - Sinon, retournez les autres flacons jusqu'à retrouver le bon et cochez « Faux » dans la case « détection » du tableau de suivi.
- 7 – Enfin, prenez le flacon contenant l'odorant (celui avec une vignette), alternez entre sniff courts sur 1 temps et sniff longs sur 2 temps pendant 30 secondes avec 5 temps d'intervalles entre les 2, et évaluez l'intensité de son contenu sur une échelle de 0 (« pas d'odeur du tout ») à 10 (« odeur très intense ») en remplissant le tableau de suivi.

Programme d'exercice type

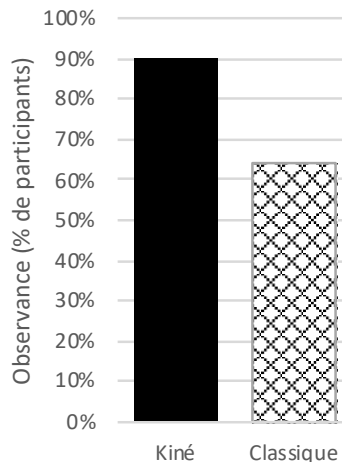
Résultats

Limites

- Amélioration de l'intensité perçue au bout de 6 semaines et une tendance d'amélioration du groupe 1 par rapport au groupe 2 mais pas des capacités de détection
- Pas d'amélioration de la qualité de vie
- **Observance**
 1. Satisfaisante : **29/30**
 2. Nouveau protocole (**97%**) > ancien (63%)
 3. Evaluation descriptive de la qualité du suivi → **positive**



Chez 71% des patients (vs. 28% dans Hummel et al 2009)



Accompagnement : moins d'abandons

Temps :
6 semaines au lieu de 12

Effectif limité (30 sujets)

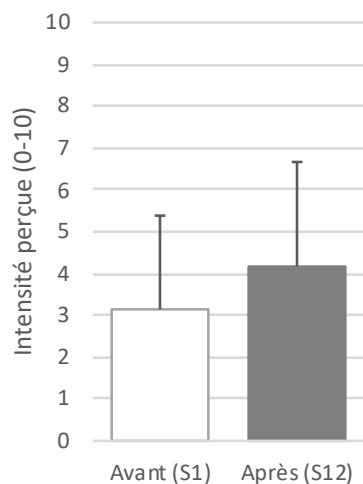
Simple insu

Analyses de l'entraînement
→ semi-objectif/subjectif

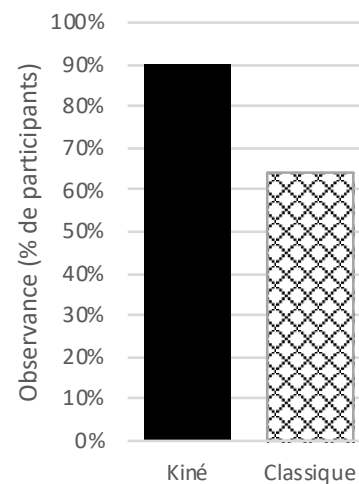
Rééducations olfactives par un·e kinésithérapeute



12 semaines, 7 odeurs
Travail sur le mode de flairage
Accompagnement par appels visio hebdomadaire



Chez 71%
des patients
(vs. 28% dans
Hummel et al 2009)



Accompagnement :
moins d'abandons

Ferdenzi et al 2022 Presse Médicale Formation

Suivi/Observance

- Hebdomadaire (accompagnement par appels visio)
- Explications du traitement + film des exercices
- Questionnaires d'évaluation du suivi
- Observance parfaite chez 2/3 des sujets - 3 sujets ont manqué plus de 2 jours de traitement
- suivi approuvé : 7,8/10 en utilité; 7,4/10 en aide motivationnelle.
- 90% des personnes ont trouvé la fréquence des rendez-vous adéquate
- Tous les participants ont approuvé la méthode de contact

- Questionnaire d'évaluation de la prise en charge
- Attente des patients : accompagnement dans la prise en charge

Rééducations olfactives par un·e kinésithérapeute

De : Service juridique <service.juridique@ordremk.fr>

Envoyé : lundi 26 juin 2023 13:19

À : sboudrahem@hotmail.com

Objet : TR: proposition d'intégration de la rééducation olphactive (dysosmies et anosmies) dans le champ des compétences du MK

Monsieur,

Nous vous confirmons que la rééducation olfactive entre dans le champ de compétence des masseurs-kinésithérapeutes. Il s'agit d'une rééducation d'un nerf périphérique.

L'article R. 4321-5 du code de la santé publique dispose que « *Sur prescription médicale, le masseur-kinésithérapeute est habilité à participer aux traitements de rééducation suivants :*

1° Rééducation concernant un système ou un appareil : [...]

b) Rééducation neurologique ; [...] ».

Cet acte est également prévu au sein de la nomenclature générale des actes professionnels des masseurs-kinésithérapeutes.

Cordialement,

Service juridique

91 bis rue du Cherche-Midi
75006 Paris

Tel : 01 46 22 32 97

Fax : 01 46 22 08 24

E-mail : service.juridique@ordremk.fr



<http://>

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
Conseil national

www.ordremk.fr

